

**Décision n° 2021-2014**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 14 septembre 2021**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**la société W3tel**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société W3tel reçu le 13 septembre 2021, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 21 septembre 2021, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 21 septembre 2023, à la société W3tel (Siren : 487 891 152) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros géographiques	02 19 29	ZNE Orléans
Numéros géographiques	02 21 95	ZNE Rennes
Numéros géographiques	02 59 32	ZNE Nantes
Numéros géographiques	03 76 27	ZNE Lille
Numéros géographiques	03 79 59	ZNE Dijon
Numéros géographiques	03 92 12	ZNE Strasbourg
Numéros géographiques	04 12 24	ZNE Marseille
Numéros géographiques	04 23 40	ZNE Nice
Numéros géographiques	04 49 34	ZNE Montpellier
Numéros géographiques	04 87 79	ZNE Lyon
Numéros géographiques	05 25 45	ZNE Bordeaux
Numéros géographiques	05 32 99	ZNE Toulouse
Numéros géographiques	05 48 22	ZNE Poitiers

**Article 2.** La société W3tel acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société W3tel et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 14 septembre 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales